



**COMMUNE
DE SALVAGNAC**
81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: mairie.salvagnac@wanadoo.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, mercredi 12 septembre 2018 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. MIRAMOND Bernard, M. LECOMTE Olivier Mme LAGARRIGUE Christel, M. BALARAN Roland, Mme BRUNWASSER Mireille, M. VILLARET Bernard, Mme ADDED Régine, M. GERAUD Yves, Mme HUAN-JAUSSAUD Marie, Mme MASSAT Frédérique, M. SEGUIGNES Yannick, Mme PRADIER Antoinette.

Étaient absents : Mme GERMAT Candy, M. BOULZE Bernard, M. RAYMOND Yves

A donné procuration : M. B Boulze Bernard à Mme PRADIER Antoinette. M. Raymond Yves également mais une seule procuration recevable.

Secrétaires de séance : Mme MASSAT Frédérique et M. VILLARET

PRÉALABLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 juillet 2018 :
Approuvé à l'unanimité

La première partie du conseil municipal commencera par l'intervention de M. Paul Salvador, président de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, afin d'échanger entre élus. Les points importants seront repris dans le compte rendu du conseil municipal et des questions afférentes à cette discussion.

DELIBERATIONS

1 / Vente du cabinet dentaire

Le Dr Nicolas Cormenier est prêt à acheter le bâtiment dans lequel il exerce depuis moins d'un an pour un montant de 83 610 euros. La commune reste propriétaire d'un couloir allant de la cour intérieure à la salle du billard.

Le montant des travaux effectués par la mairie a été intégré au prix de vente.

Voté à l'unanimité.

2/ Achat du commerce « allées Jean Jaurès »

La notaire a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner un commerce sur les allées Jean Jaurès. Le bien est estimé à 96 000 euros sans la licence. Le projet de la mairie étant de poursuivre sa politique de maintien des commerces au cœur du village, Monsieur le Maire propose d'appliquer le droit de préemption pour que la commune se porte acquéreuse de ce commerce.

Voté à l'unanimité

3/ Location de l'ancien Poids Public rue du Dr F. Gary.

Le locataire de la maison en face de ce bâtiment public souhaite le louer à la mairie.

M. le maire pense qu'il pourrait être utile au service technique ou tout autre projet éventuel.

A l'unanimité, il est décidé de ne pas louer ce bâtiment.

4/ Proposition d'avenant à la convention au service de médecine préventive à effet au 1 juillet 2018.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine de Prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn. Cet avenant ayant pour effet à compter du 1^{er} juillet 2018 de mettre à jour les prestations du Service prévention auxquelles la qualité d'adhérent au service de médecin ouvre droit. Un devis nous sera établi sur lequel sera précisé le nombre de jours d'intervention nécessaires incluant la préparation et la restitution de celle-ci.

Adopté à l'unanimité

5/ Point sur la rentrée scolaire

165 élèves répartis en classes de 24 à 25

La commune a réalisé tous les travaux prévus, par contre nous sommes en attente de ceux relevant de la compétence de la communauté d'agglomération. Cela fait 3 ans que nous attendons la construction d'un préau (0,70m² par enfant actuellement), d'une salle des maîtres, de toilettes en nombre suffisant, de revêtements de sols, de toute la sécurisation de l'école. Il faut également changer des algécos, la porte vitrée des maternelles et réaliser différents aménagements de menuiserie notamment...

M. Paul Salvador, présent en première partie de ce conseil municipal avec Mme Marion Duclot, Directrice de cabinet, s'engage à démarrer les gros chantiers d'ici la fin du mandat (18 mois). Il tient à s'excuser devant les parents d'élèves de ce manque de réactivité qu'il explique par la lourdeur de la mise en route administrative, la structuration de cette deuxième fusion. Il leur propose non pas de répondre ce soir à leurs questions mais de prendre un rendez-vous à la communauté d'agglomération avec le vice-président chargé des écoles.

Deux algécos vont être remplacés pendant les vacances de la Toussaint.

La sécurisation de l'école est prévue prochainement.

Des barnums seront installés dans la cour début décembre dans l'attente du préau. Mme M. Brunwasser indique que l'enveloppe accordée à l'école pour les petites dépenses de fonctionnement est dérisoire et qu'elle n'a pas permis le changement du revêtement de sol de 2 classes, solution préconisée par la mairie pour lutter définitivement contre les puces de plancher. La communauté d'agglomération a opté pour une solution provisoire et moins onéreuse : une entreprise est venue traiter. Mme M. Brunwasser rappelle qu'en 1 an de Communauté de communes VGPS et presque 2 ans de communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, les

acquisitions se résument à : une armoire positive, du matériel informatique acheté sans concertation avec les enseignants, 4 clim (canicule oblige) et 5 bancs pour la cour. Un net recul par rapport à la situation antérieure.

Nous notons que les impayés de cantine augmentent considérablement ce qui nous inquiètent car rien ne semble prévu par la communauté d'agglomération pour proposer une aide sociale aux familles en difficultés comme nous pouvions le faire quand nous en avons la compétence.

Cantine de Salvagnac : M. B. Miramond est chargé de la compétence restauration scolaire à la communauté d'agglomération. C'est un vaste chantier à mettre en œuvre qui passera par une phase d'écoles pilotes avec comme objectif : des repas sains, équilibrés et savoureux, respectueux du besoin des enfants, dans un cadre adapté, à un prix juste et raisonnable, et des cantines inscrites dans le paysage social et économique.

Les points positifs : la communauté d'agglomération a fait le choix de la semaine à 4 jours et demi, de poursuivre les NAPS qui fonctionnent bien.

6/ Présentation du rapport SIAEP de la moyenne vallée du Tarn

Les conseillers municipaux ont reçu un exemplaire de ce rapport sur l'eau 2017.

La nouvelle usine sera opérationnelle début octobre 2018.

Un regroupement syndical est prévu pour la gestion de l'eau au niveau de la communauté d'agglomération en 2020 comme stipulé par la loi NOTre.

7/ Point sur les travaux avec M. R. Balaran

La réfection de la départementale traversant le village démarre le 17 septembre de panneau à panneau.

Les frais de réhausse des regards sont supportés par la commune.

Au préalable, la commune a pu travailler sur les trottoirs et l'accès à mobilité réduite devant les commerces.

Une réflexion va être menée sur le stationnement au centre du village.

M. R. Balaran a interpellé M. P. Salvador sur le fait que la communauté d'agglomération ne prenne plus en charge les accotements et les fossés, seulement la bande de roulement et pose la question : qui est responsable en cas d'éboulement ou effondrement de la route ?

M. P. Salvador rend compte de la décision d'avoir laissé la responsabilité des épaveuses aux communes et de conserver la possibilité de maintenir les contrats avec les entreprises locales.

M. R. Balaran demande la classification de la voirie Pelot en départementale et l'interdiction de la traversée du village aux camions.

8/ Vente du terrain « lot n°5 » du lotissement pour un montant de 25 870 euros. M. le maire doit signer la vente chez la Notaire dans les prochains jours.

QUESTIONS DIVERSES

1 : Mme M. Huan constate que le problème des crottes de chien s'améliore grâce aux canisettes. Ça marche !

2 : Mme R. Added fait le bilan du forum des associations. Il s'est bien passé et la soirée a été très appréciée. Des points d'organisation restent à améliorer.

3 : Mme M. Brunwasser remercie les membres du conseil municipal qui ont œuvré cet été pour rénover la future salle des jeunes dans l'enceinte de la mairie. Une association de parents et d'enfants va se monter pour en gérer le fonctionnement.

Un grand merci à celles qui en ont profité pour faire un grand ménage dans la mairie, en particulier la salle des archives.

Annnonce de la réunion zéro phyto jeudi 14 septembre

4 : **M. B. Villaret** annonce que le jardin partagé de la Péchique est prêt !

Il interpelle M. P. Salvador sur l'intérêt du travail des bénévoles en bibliothèques en les différenciant des médiathèques avec personnel salariés.

M. P. Salvador confirme et reste vigilant au respect de leurs engagements.

5/ Mme C. Lagarrigue : le *Vival* a demandé que l'on place une balustrade pour éviter les chutes autour du magasin. M. R. Balaran annonce que c'est en cours de réalisation.

6/ Mme A. Pradier a eu des réclamations concernant l'accès handicapé à l'église de Salvagnac et apporte un document pour l'achat de rails amovibles pour fauteuils roulants. Elle évoque l'accès difficile à la rue du Soleilhat : le terrain nécessaire à l'élargissement du virage vient d'être acheté et les travaux sont prévus.

M. le Maire lève la séance à 00h.

